

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix – Travail – Patrie*

UNIVERSITÉ DE DSCHANG  
*Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum*

RECTORAT

Direction du Centre  
des Œuvres Universitaires

DIVISION DES LOGEMENTS UNIVERSITAIRES

BP 96, Dschang (Cameroun) – Tél./Fax (237) 233 45 13 81 – Website : <http://www.univ-dschang.org> E-mail : [udsrectorat@univ-dschang.org](mailto:udsrectorat@univ-dschang.org)

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace – Work – Fatherland*

UNIVERSITY OF DSCHANG  
*Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum*

CHANCELLERY

The Students Affairs Office  
DIVISION OF HOUSING



N° 613 / 04833 / UD5/R/SG/DCOU/DLU/PCU

Dschang, le 13 AVRIL 2022

## COMMUNIQUÉ

Le Recteur de l'Université de Dschang porte à la connaissance des nouveaux et anciens étudiants désireux d'occuper des chambres dans les Cités Universitaires du Campus principal, au titre de l'année académique 2022/2023, qu'ils peuvent déposer à la Direction du Centre des Œuvres Universitaires, Service de l'Intendant Principal des Cités Universitaires (porte 04), leurs dossiers de demande de chambre comprenant :

### I- Pour les nouveaux étudiants à la Cité Universitaire

1. Une demande (formulaire en ligne : <https://sigesonline.univ-dschang.org/Logement>),
2. Une copie d'acte de naissance certifiée datant de moins de trois mois ;
3. Un certificat médical établi au Centre Médico-Social de l'Université de Dschang ;
4. Un reçu de paiement des frais médicaux de logement ;
5. Un certificat de domicile des parents ;
6. Une photocopie du récépissé de pré-inscription délivré par l'établissement d'accueil ;
7. Une photocopie des relevés de notes du baccalauréat ou du GCE A/Level ;
8. Une attestation d'invalidité (*pour les étudiants en situation de handicap*) ;
9. Une photocopie du communiqué portant admission à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles ou à la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques (*le cas échéant*) ;
10. Une copie certifiée conforme du passeport (*pour les non Camerounais*)

### II- Pour les anciens étudiants internes

1. Une demande (Formulaire en ligne : <https://sigesonline.univ-dschang.org/Logement>) ;

2. Une copie d'acte de naissance certifiée datant de moins de trois mois ;
3. Un certificat médical établi au Centre Médico-Social de l'Université de Dschang ;
4. Le reçu de paiement des frais médicaux de logement universitaire ;
5. Une photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité de l'année académique 2021-2022 ;
6. Une attestation de libération de chambre (*pour les anciens étudiants internes*) ;
7. Une attestation d'invalidité (*pour les étudiants en situation de handicap*).

**Avant d'occuper leurs chambres, les étudiants sélectionnés paieront intégralement :**

- Une caution de 10.000 FCFA remboursable en juillet 2023,
- Les frais de loyer aux taux suivants :
  - 45.000 francs CFA pour le campus A ;
  - 72.000 francs CFA pour le campus B ;
  - 90.000 francs CFA pour le campus C.

**DELAI DE RECEVABILITE DES DOSSIERS : 07 octobre 2021 à 12 h 30 mn**

**Aucun dossier incomplet ne sera reçu.**

**Ampliations :**

- CAB/R
- SG
- DCOU/DLU/SLU/PCU/RR/Intendants
- CFS
- AC
- SIC
- Affichage (Rectorat, DCOU, Campus A, Campus B, Campus C)
- Chrono
- Archives



**POUR LE RECTEUR  
ET PAR INTERIM**

*Jean Njoya*  
Professeur Titulaire des Universités